

# Les pratiques d'affaires écoresponsables

Données de 2019

Par Sophie Brehain

Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, actions ou projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale d'une entreprise. Elles poursuivent les mêmes objectifs qu'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas d'encadrement formel. Elles peuvent être de nature plus ponctuelle et ne viser qu'une partie de l'entreprise. Elles constituent un excellent moyen d'atteindre les objectifs de développement durable tout en étant plus souples dans leur application.

Les pratiques d'affaires peuvent être classées en trois catégories : économique (ex. approvisionnement écoresponsable), sociale (ex. favoriser le bien-être et le développement des employés) ou environnementale (ex. améliorer la gestion de l'eau). Ces pratiques vont au-delà de la conformité obligatoire à des lois ou règlements.

L'analyse qui suit porte sur les pratiques d'affaires écoresponsables des entreprises du Québec en 2019. Les résultats se déclinent selon la taille de l'entreprise : de 1 à 4 employés, ou 5 employés et plus. Pour cette dernière catégorie, du détail supplémentaire est disponible selon le secteur d'activité, la taille ou le chiffre d'affaires de l'entreprise.

L'analyse repose sur les résultats de l'*Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* menée par l'Institut de la statistique du Québec.

## Les entreprises sont nombreuses à avoir implanté au moins une pratique d'affaires écoresponsable

**Au Québec, 81,6 % des entreprises de 1 employé et plus affirment qu'elles ont mis en œuvre au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2019. La proportion augmente avec la taille de l'entreprise.** En effet, la proportion est de 76,3 % chez les entreprises de 1 à 4 employés et atteint 87,4 % chez les entreprises de 5 employés et plus. La proportion est également plus élevée chez les entreprises de 250 employés et plus (97,5 %) que chez les petites et moyennes entreprises (PME) de 5 à 249 employés (87,1 %).

Le secteur d'activité<sup>1</sup> n'influence pas la proportion des entreprises déclarant avoir mis en œuvre au moins une pratique d'affaires écoresponsable. Par contre, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables est élevée. Ainsi, les entreprises dont le chiffre d'affaires est d'au moins 20 millions \$ se distinguent en étant proportionnellement les plus nombreuses (97,2 %) à s'être dotées de pratiques écoresponsables en 2019.

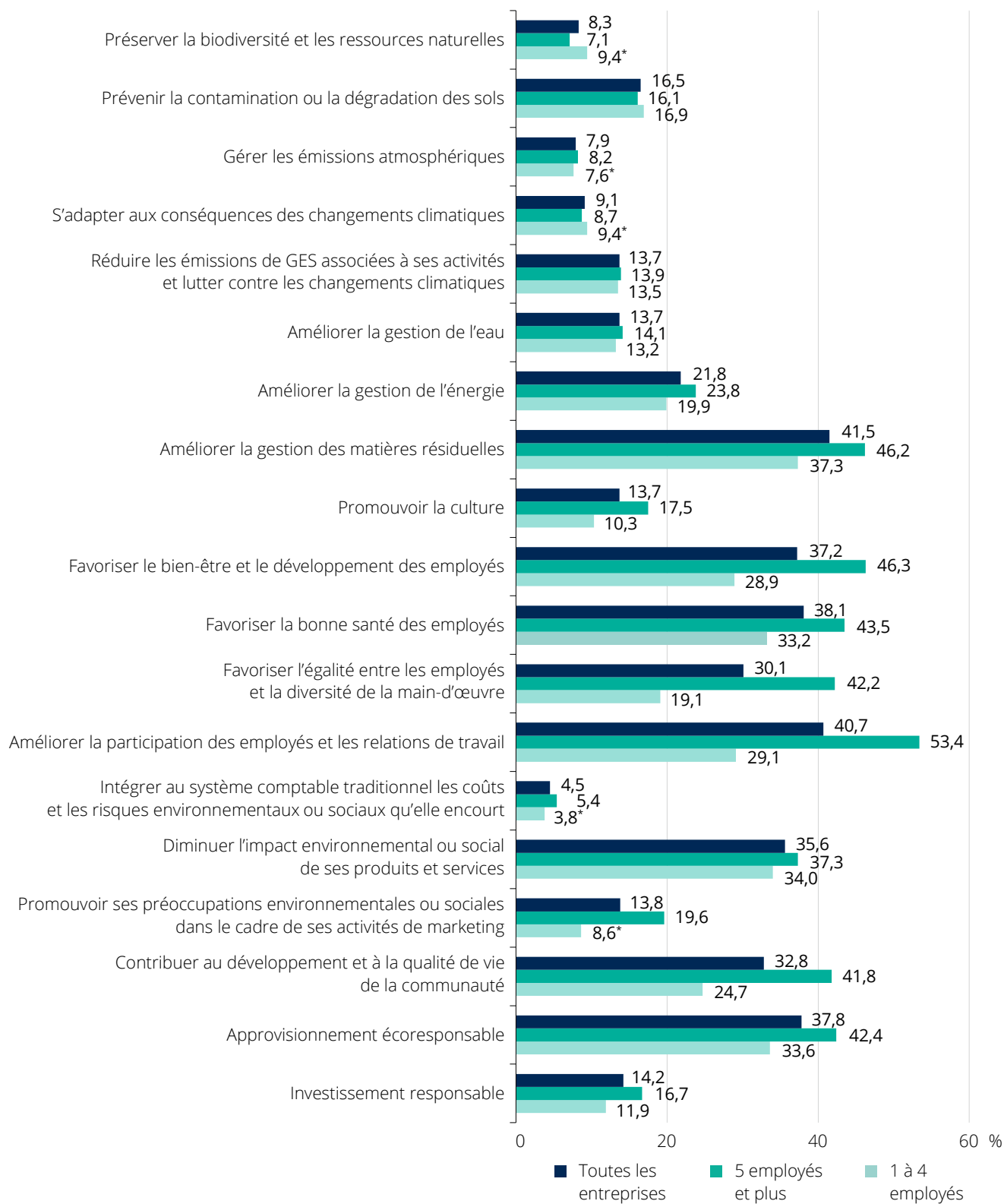
## Quelles sont les pratiques d'affaires écoresponsables ?

**La gestion des matières résiduelles (41,5 %), l'amélioration de la participation des employés et des relations de travail (40,7 %), le fait de favoriser la bonne santé des employés (38,1 %), l'approvisionnement écoresponsable (37,8 %) et le fait de favoriser le bien-être et le développement des employés (37,8 %) sont les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues, peu importe la taille de l'entreprise.**

1. Voir l'encadré « [Méthodologie](#) » pour la liste des secteurs d'activité.

Figure 1

Proportion d'entreprises ayant mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les entreprises de 5 employés et plus ont davantage recours à certaines pratiques d'affaires écoresponsables que les entreprises de plus petite taille :

- l'approvisionnement écoresponsable (42,4 % contre 33,6 %) ;
- la contribution au développement et à la qualité de vie de la communauté (41,8 % contre 24,7 %) ;
- la promotion de ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre des activités de marketing (19,6 % contre 8,6 %\*<sup>2</sup>) ;
- l'amélioration de la participation des employés et des relations de travail (53,4 % contre 29,1 %) ;
- le fait de favoriser l'égalité entre les employés et la diversité de la main-d'œuvre (42,2 % contre 19,1 %) ;
- le fait de favoriser la bonne santé des employés (43,5 % contre 33,2 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement des employés (46,3 % contre 28,9 %) ;
- la promotion de la culture (17,5 % contre 10,3 %) ;
- la gestion des matières résiduelles (46,2 % contre 37,3 %).

## Les pratiques d'affaires écoresponsables du secteur manufacturier

Les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues dans le secteur manufacturier (fabrication) sont :

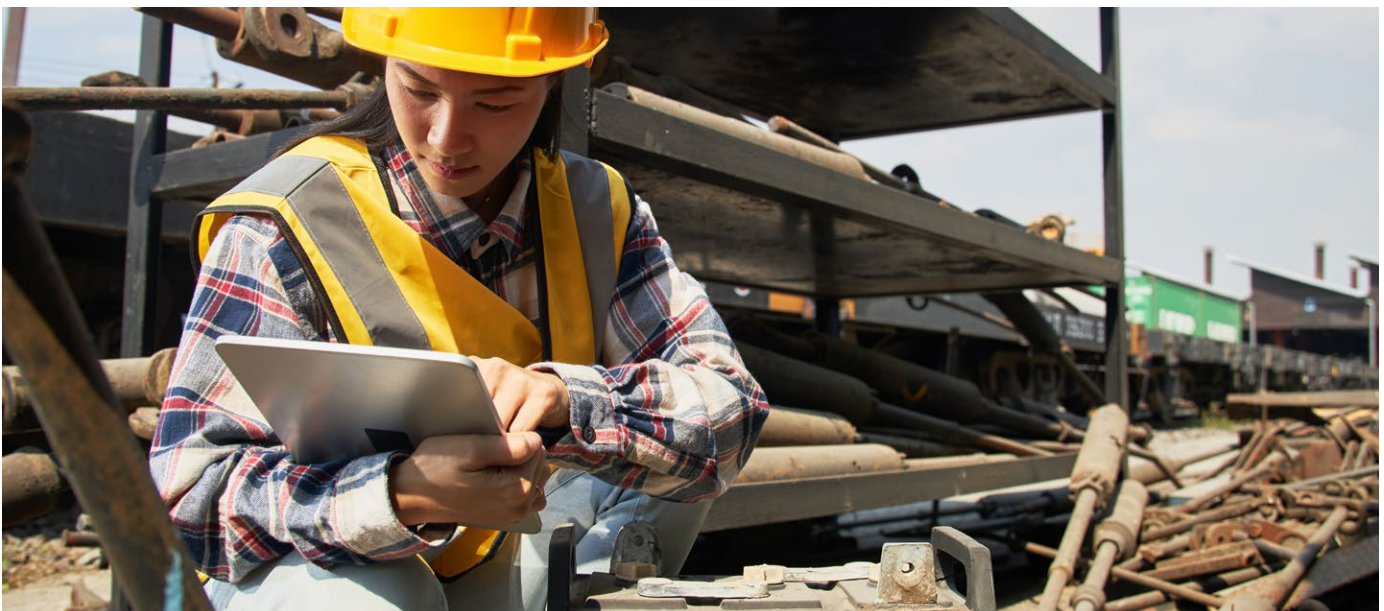
- l'amélioration de la participation des employés et des relations de travail (60,7 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement des employés (51,6 %) ;
- l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (50,4 %) ;
- le fait de favoriser l'égalité entre les employés et la diversité de la main-d'œuvre (49,2 %).

Viennent ensuite la diminution de l'impact environnemental ou social des produits et services (45,5 %), le fait de favoriser la bonne santé des employés (45,3 %), la contribution au développement et à la qualité de vie de la communauté (42,7 %) et l'approvisionnement écoresponsable (39,3 %).

Près de 30 % des entreprises manufacturières (29,7 %) ont mis en place des pratiques visant à améliorer la gestion de l'énergie en 2019 et une sur cinq améliore la gestion de l'eau (20,2 %) ou réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités et lutte contre les changements climatiques (20,4 %).

Il est intéressant de noter que les entreprises manufacturières qui investissent de façon écoresponsable (22,5 %) ou qui gèrent leurs émissions atmosphériques (15,5 %) se distinguent de la moyenne des entreprises de 5 employés et plus (16,7 % et 8,2 % respectivement).

Les résultats pour d'autres secteurs d'activité sont disponibles [dans cette série de tableaux](#).

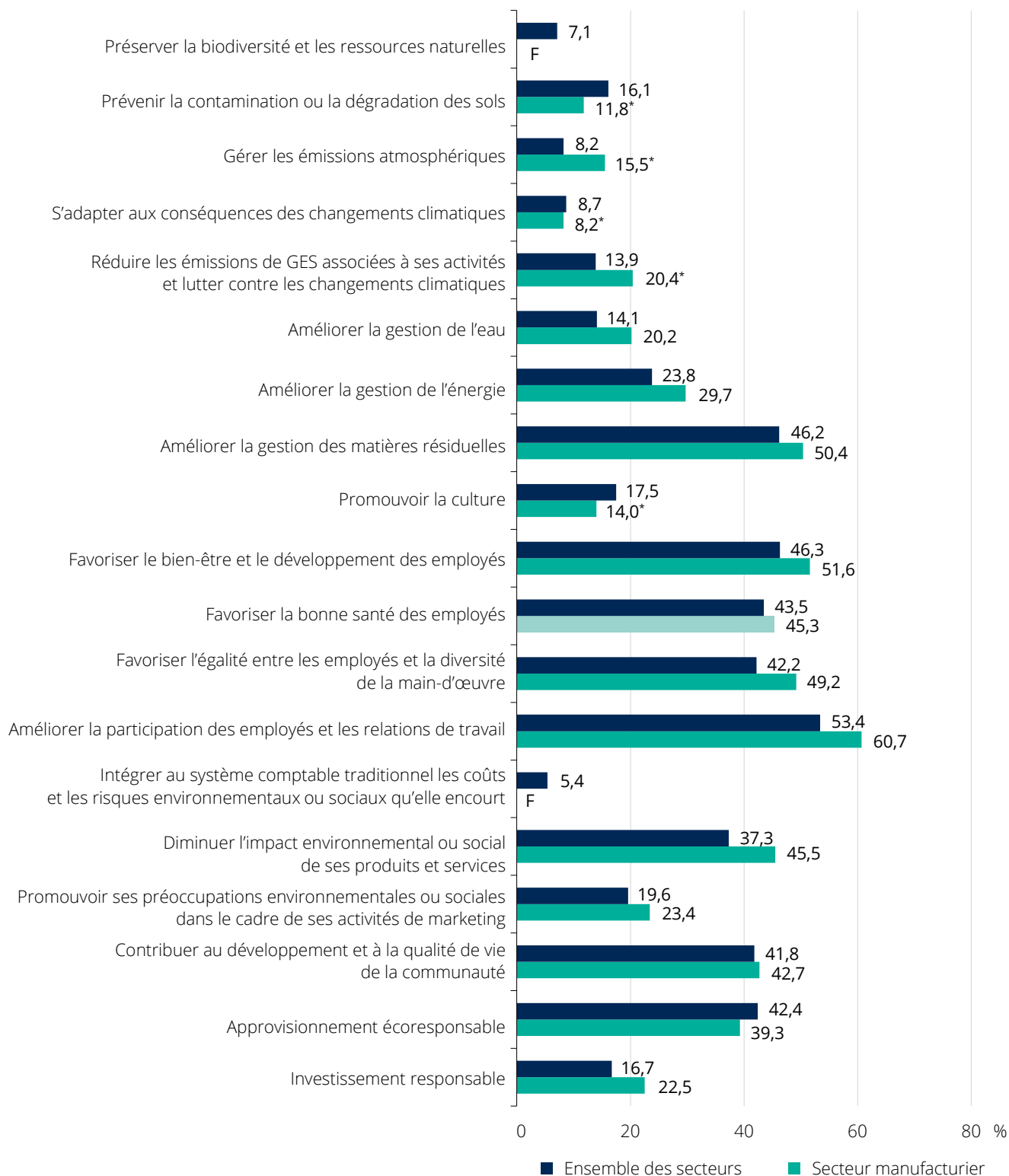


© Blue Titan / Shutterstock.com

2. Lorsque la proportion est assortie d'un astérisque (\*), la qualité de l'estimation est passable et l'estimation doit être interprétée avec prudence.

Figure 2

Proportion d'entreprises de 5 employés et plus ayant mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique, secteur manufacturier et ensemble des secteurs, Québec, 2019



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

## Les pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale, économique ou environnementale

Les pratiques d'affaires écoresponsables peuvent être regroupées en trois catégories, soit les pratiques d'affaires écoresponsables économiques, sociales ou environnementales<sup>3</sup>.

La proportion d'entreprises de 1 employé et plus ayant adopté des pratiques d'affaires écoresponsables sociales (68,3 %) est plus élevée que celle des entreprises de 1 employé et plus ayant adopté des pratiques d'affaires écoresponsables économiques (54,6 %) ou environnementales (54,9 %). Cette prédominance des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est également observée chez les entreprises de 1 à 4 employés et chez les entreprises de 5 employés et plus.

Les résultats montrent par ailleurs que les entreprises comptant 5 employés et plus sont proportionnellement plus nombreuses que celles de plus petite taille à se doter

de pratiques d'affaires écoresponsables qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales.

L'influence des secteurs d'activité est difficile à détecter dans le cas des pratiques d'affaires écoresponsables *environnementales*.

La proportion d'entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables *économiques* est généralement plus faible dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, l'extraction minière, l'exploitation en carrière, l'extraction de pétrole et de gaz et la construction que dans les autres secteurs.

Avec 88,1%, le regroupement de secteurs des services de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et services de location et de location à bail, des services professionnels, scientifiques et techniques se distingue par une proportion plus élevée

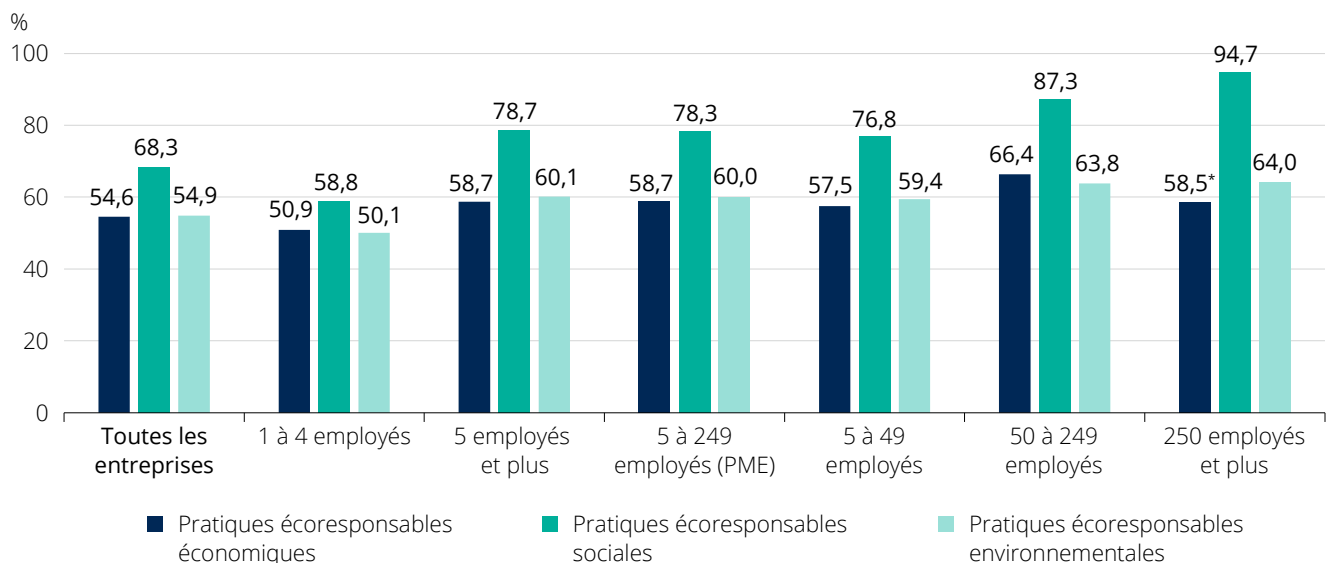
d'entreprises qui ont des pratiques d'affaires écoresponsables *sociales* que les autres secteurs.



© Anna Earl / Unsplash.com

Figure 3

Proportion d'entreprises ayant mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la catégorie de pratiques et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

3. Consultez le [rapport de l'enquête](#) pour la classification des pratiques d'affaires écoresponsables.

## Les pratiques d'affaires écoresponsables chez les PME et les grandes entreprises

Les PME de 5 à 249 employés, tout comme les entreprises de 250 employés et plus, mettent en œuvre davantage de pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale ou économique que des pratiques d'affaires écoresponsables de nature environnementale, à l'exception de la gestion des matières résiduelles, qui est une pratique assez courante dans les deux catégories d'entreprises (46,0 % et 51,0 % respectivement).

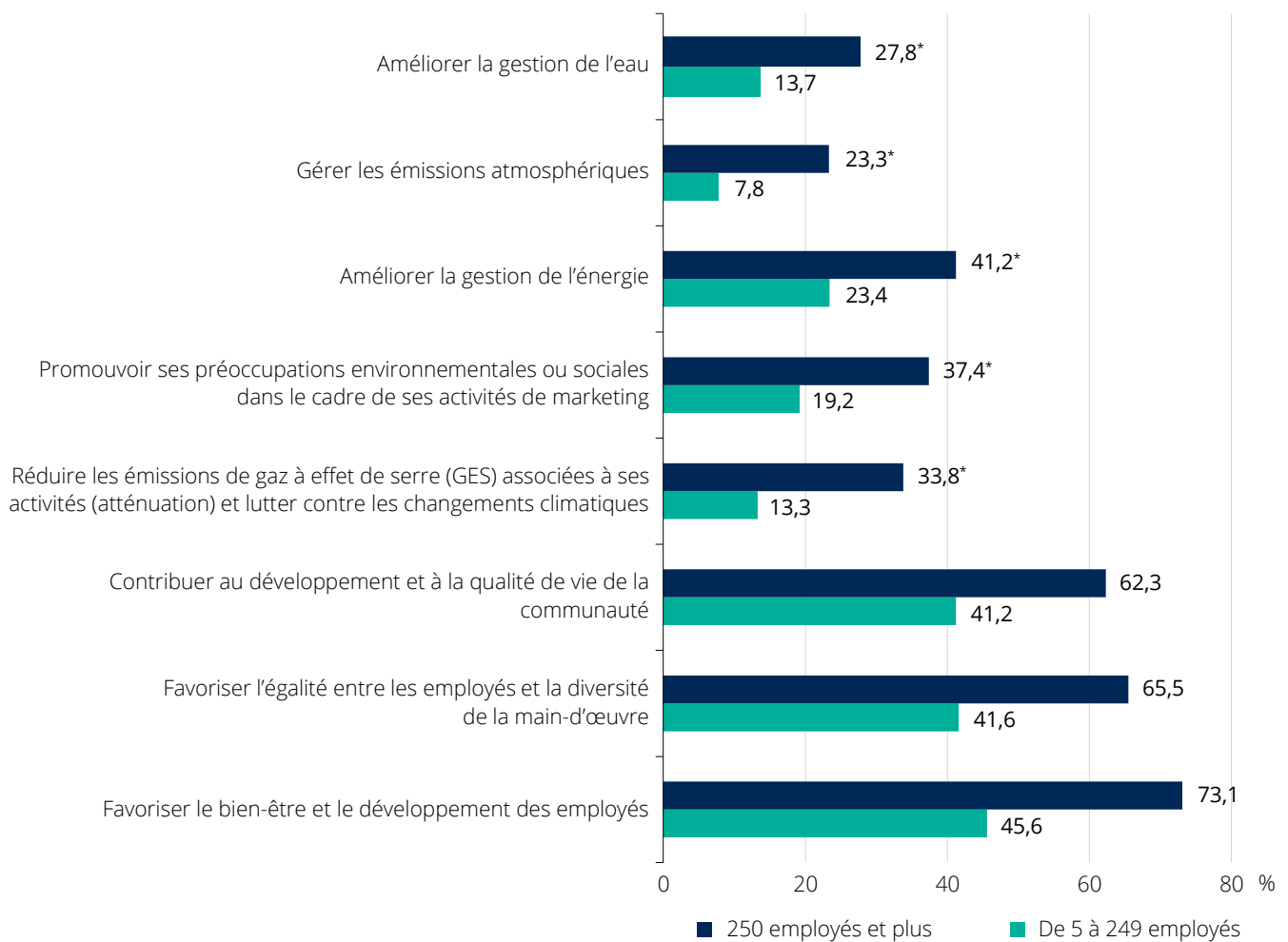
La pratique d'affaires écoresponsable la plus courante chez les PME est l'amélioration de la participation des employés et l'amélioration des relations de travail (53,2 %). Du côté des entreprises de 250 employés et plus, c'est le fait de favoriser le bien-être et le développement des employés qui est cité le plus fréquemment (73,1 %).

Certaines pratiques d'affaires écoresponsables sont plus répandues parmi les entreprises de 250 employés et plus que parmi les PME. Il s'agit des pratiques illustrées à la figure 4.

Les résultats des autres pratiques d'affaires écoresponsables des PME et des entreprises de 250 employés et plus sont disponibles [dans cette série de tableaux](#).

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables selon les pratiques qui distinguent les PME des grandes entreprises, Québec, 2019



\* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

## Les pratiques d'affaires écoresponsables selon le chiffre d'affaires

Alors que les entreprises qui ont un chiffre d'affaires de moins de 2 millions \$ présentent un portrait assez semblable à celles qui ont un chiffre d'affaires entre 2 et 20 millions \$, les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 20 millions \$ et plus se distinguent. Elles mettent en œuvre dans des proportions plus élevées les pratiques d'affaires écoresponsables suivantes :

- Investissement écoresponsable (34,8 %);
- Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté (61,3 %);
- Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing (37,8 %);
- Favoriser le bien-être et le développement des employés (67,0 %);
- Améliorer la gestion de l'énergie (38,9 %);
- Améliorer la gestion de l'eau (24,6 %);
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation) et lutter contre les changements climatiques (30,2 %);
- Gérer les émissions atmosphériques (22,5 %).

Les résultats détaillés pour chaque pratique d'affaires écoresponsable et chaque catégorie de chiffre d'affaires sont disponibles [dans cette série de tableaux](#).

## Les pratiques d'affaires écoresponsables et la lutte contre les changements climatiques

Certaines pratiques d'affaires écoresponsables sont liées à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit des pratiques qui ont pour objectif :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de l'entreprise (atténuation) et lutter contre les changements climatiques;
- de s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique);
- d'améliorer la gestion de l'énergie.

### Un peu moins de 3 entreprises de 1 employé et plus sur 10 (29,7 %) ont mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques en 2019.

C'est aussi le cas pour :

- 27,7 % des entreprises de 1 à 4 employés;
- 32,0 % des entreprises de 5 employés et plus;
  - 30,3 % des entreprises de 5 à 49 employés;
  - 39,2 % des entreprises de 50 à 249 employés;
  - 49,4 %\* des entreprises de 250 employés et plus.

On observe que les entreprises comptant 50 employés et plus sont proportionnellement plus nombreuses que celles de plus petite taille à se doter de pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques.

De façon générale, plus le chiffre d'affaires augmente, plus la proportion est élevée.

Les secteurs d'activité ne semblent pas influencer la proportion d'entreprises qui ont implanté des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques.

## Raisons pour lesquelles les entreprises ne mettent pas en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables

Les raisons qui freinent les entreprises dans la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables sont peu explicitées pour les petites entreprises de 1 à 4 employés : 61,6 % d'entre elles déclarent une raison « autre » que celles généralement reconnues et proposées dans l'enquête, comme le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou des donneurs d'ordre, la résistance à l'interne, le manque de moyens financiers, le manque d'information pour démarrer le processus, le manque de ressources compétentes, le manque de conviction en ce qui a trait aux répercussions positives, l'absence de pression pour démarrer le processus ou le fait que cette responsabilité relève d'un autre centre décisionnel.

Parmi les entreprises de 5 employés et plus, 37,8 % déclarent des raisons offertes dans le choix « autre ». Le manque d'information pour démarrer le processus (31,4 %), le manque de ressources compétentes (27,3 %) et le manque de moyens financiers (25,4 %) sont les raisons les plus fréquemment évoquées.



© Science in HD / Unsplash.com

## Méthodologie

L'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres vise les entreprises ayant au moins un employé au Québec en 2019, n'étant pas fermées de façon définitive et œuvrant dans l'un des secteurs d'activité suivants du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) :

- Secteur primaire
  - Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
  - Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31-33)
- Secteur commercial
  - Commerce de gros (SCIAN 41)
  - Commerce de détail (SCIAN 44-45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Autres services
  - Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
  - Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
  - Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
  - Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
  - Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)

L'échantillon de 4302 entreprises a été sélectionné à partir de la Banque de données du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le taux de réponse pondéré de l'enquête est de :

- 74,0 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 70,4 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 77,7 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Le mode de collecte était en ligne ou téléphonique, au choix du répondant.

La période de collecte s'est étendue du 26 août 2020 au 16 novembre 2020.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le [rapport d'enquête](#).

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles [dans cette série de tableaux](#).

Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.



### Notice bibliographique suggérée

BREHAIN, Sophie (2021). *Les pratiques d'affaires écoresponsables*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 9 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/pratiques-affaires-eco-responsables.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/pratiques-affaires-eco-responsables.pdf)].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain

Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Sylvain Carpentier

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2021  
ISBN 978-2-550-90143-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec  
Institut de la statistique du Québec, 2021

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. [statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](http://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)